

SOCIÉTÉ SAINTAISE DE TIR

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Du 17 Septembre 2022 Au Stand de tir "Papy Rouland" à SAINTES

Pièces jointes : 2 Annexes

Monsieur Xavier Debain Président du Comité départemental est excusé et représenté par Monsieur Michel BAUDRIT secrétaire cd 17.

Monsieur Bertrand de la Communauté d'agglomération et le Commissariat de Saintes se sont excusés. La Gendarmerie, la Pénitentiaire, la Police municipale et la Mairie ne sont pas représentés.

*

Le quorum de 67 membres présents ou représentés sur les 134 inscrits n'est pas atteint. Les 64 membres présents ou représentés ne suffisent pas pour tenir l'assemblée générale ordinaire. Conformément aux Statuts de l'Association l'assemblée générale ordinaire est clôturée à 14h50.

La réouverture d'une assemblée générale extraordinaire est immédiatement prononcée.

*

Une minute de silence est demandée en mémoire de ceux qui nous ont quittés cette année.

*

Le Président donne la parole aux autorités présentes. M Baudrit interviendra en fin de séance.

Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 18 Septembre 2021

Le Président propose la relecture du Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale.

La réponse est non, il est procédé au vote dudit PV:

- À la question qui est pour ? : 0
- Qui s'abstient ?: 0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport Moral

Merci de votre présence.

Bonjour à tous

Après une période bien difficile, nous sommes revenus à la normale. Les craintes sur la perte de licenciés ne se sont pas produites. Les effectifs sont revenus au niveau d'avant Covid, soit 253.

Le prix de la licence jeune a pu gonfler artificiellement le nombre de licences. Il s'agira de ne pas craindre une défection lors de la reprise.

Les nouvelles obligations « EDEN » ont posé quelques questions ou craintes que l'équipe a su résoudre. Il en sera de même avec le « SIA » qui devrait entrer en application en janvier 2023. Un peu en retrait sur la reprise licence, nous serons là pour vous aider au maximum..

Nous devons continuer à former encadrer entrainer tous les tireurs compétiteurs ou non avec la même intensité et implication.

Je vous invite à féliciter tous les bénévoles qui œuvrent pratiquement tous les jours pour entretenir ou améliorer nos installations. Vous verrez avec les finances l'impact de ces heures travaillées.

Nous pouvons que nous souhaiter une année sportive ou loisir la plus aboutie possible pour le plaisir de tous.

Merci à tous.

Il est procédé au vote du rapport moral :

- À la question qui est contre ? : 0
- Qui s'abstient ? : 0

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

Rapport d'Activité

Les effectifs sont revenus à 253 pour 212/252 (25 féminines et 22 jeunes).

52 nouvelles licences, si nous restons sur ce rythme nous devrons nous reposer la question du seuil de licences acceptables.

Sur le plan sportif, nous constatons que le nombre de compétiteurs est moindre en regard des années précédentes, le Covid et la reprise un peu chaotique peuvent expliquer cette baisse. Si les premières compétitions se sont déroulées pratiquement à huis clos, toutes ont eu lieu, hormis le régional 25/50 annulé pour cause canicule.

Les départementaux : 46 tirs dont 4 médailles d'or, 6 d'argent, 3 de bronze et 3 premières places en équipe pistolet senior 2.

Les régionaux : 19 tirs dont 1 médaille d'or 4 d'argent et 3 de bronze.

Les « France » : 3 participations,

- Agathe Grandjean poussin fille carabine pour sa première année de tir 43^e avec un problème mécanique en fin de match,
 - Danielle Gaumont 38^e en 10 m standard,
- Christophe jacques aux armes anciennes, 44^e en Tanzutsu, 44^e en Mariette et surtout 5^e en Cominazzo à 1 point du podium.

Nous espérons de nombreux autres tireurs pour compléter ce tableau.

Nous avons organisé le championnat départemental des école de tir le 6 mars avec un grand succès et la réception du pôle jeunes le 7 mai.

Les activités extérieures avec le Natural trophée adulte 2/3 juillet et jeunes 20/21 juillet. La cession sport vacances n'a pas pu être réalisée pour permettre la peinture du sol.

Le challenge interentreprises 2021 organisé par le CDOS a été annulé et repris cette année avec une nouvelle équipe, pour le 8 septembre. Notre challenge également annulé en 2021 aura lieu les 24 et 25 septembre.

Le village des associations 2021 début septembre a été maintenu. Nous savons que cette manifestation est la principale source de contacts avec les nouveaux adhérents potentiels, concrétisée par les portes ouvertes la semaine suivante.

Celui de 2022 du 3/4 septembre a permis de prendre contact avec une centaine de personnes dont 50 sont venues aux portes ouvertes.

Les conventions avec la Pénitentiaire, la Police municipale et Terre et eaux sont maintenues. Celle de la Gendarmerie est en vigueur depuis janvier 2022 pour 2 après-midi par mois.

Il conviendra d'établir le calendrier des cessions.

Compétitions sportives

Les dates et lieux des championnats sont connus. Le calendrier prévisionnel est affiché.

Les personnes qui souhaitent participer aux différents championnats sont priées de se faire connaître au plus tôt pour anticiper les inscriptions dans les meilleures conditions.

En extra sportif, je vous rappelle que nous sommes toujours en demande pour des arbitres supplémentaires. Les candidats potentiels sont les bienvenus. Attention, la limite d'âge est fixée à 60 ans.

Les tarifs des engagements du championnat cd 17 sont modifiés. Ils augmentent de 4€ mais seront pris en charge par le club. Nous ne connaissons pas les tarifs de la Région.

Il est procédé au vote du rapport d'activité :

- À la question qui est contre ? : 0
- Qui s'abstient?: 0

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité

Licences

Le prix des licences a été modifié pour la saison 2021/2022 par la gratuité de la part fédérale pour les licences jeunes et par le rabais de 10 € sur la part club pour les adultes en renouvellement soit 140€ Les tarifs reviennent à la normale pour la saison 2022/2023 soit 150€.

Je rappelle que sur les 150 € de licence 95 € repartent à la Fédération répartis en 60 € pour la Fédération, 19 € pour la Ligue et 6 € pour le département. Il reste une part de 55 € pour l'Association.

Cela fait deux saisons que le résultat de l'exercice est négatif. En conséquence, il vous est soumis une hausse de 10 euros pour la saison 2023/2024 pour les adultes et second club.

La licence jeune restera au tarif actuel soit 85€ sauf si de nouveaux changements surviennent ultérieurement à notre AG et hors augmentation des tarifs de la Fédération et de la Ligue.

Il est procédé au vote du prix licences qui passera à 160€

- À la question qui est contre ? : 0

- Qui s'abstient ?: 0

Le prix des licences est adopté

Divers

Achat de Matériel

Le matériel informatique a été changé. Grâce à Anthony nous avons pu récupérer quelques machines supplémentaires et l'imprimante de Raynald.

C'était la dernière année de remboursement de la convention des 2 carabines 10m avec la Ligue elles sont maintenant à nous.

Nous avons remplacé 2 armes 22lr par 1 pistolet DES, un revolver 22lr et de nombreuses pièces détachées pour notre « réparateur agréé ».

En son nom je vous demande de prendre le plus grand soin de ces matériels fragiles car il ne peut pas toujours faire des miracles.

Après la cuisine merci à Benjamin pour les nouvelles tables.

Prévision

De nouvelles casses d'armes, des pièces à commander, voire des achats d'armes sont à envisager tant. Le budget prévisionnel en tiendra compte.

Certificat médical

Le certificat médical est obligatoire avant toute prise ou renouvellement de licence et doit être enregistré dans EDEN ou ITAC.

Il ne sera valable que pour un an maximum à partir de sa date d'édition. Par conséquent, les certificats établis en juillet ou août ne couvriront pas la saison complète. Il est prévu que vous receviez un mail de la Fédération 2 mois avant son expiration pour procéder au renouvellement.

Attention sans certificat à jour vous ne serez, plus assurés.

La licence est à récupérer dans EDEN. Vous pouvez l'importer, l'imprimer ou la photographier. Une application est prévue pour l'importer sur votre téléphone.

Les réactions des armuriers et des procédures Internet restent à suivre. La Préfecture ne semble pas informée de cette nouvelle procédure.

Travaux

Outre tous les travaux d'entretien réguliers, nettoyage, tonte etc,... ont été réalisés cette saison :

- La création d'une porte accès direct au 25 m,

- Le remplacement de la porte d'entrée et du 10m en PVC par du métal,
- Le nettoyage complet du 50m, pour préparation du pas de tir armes anciennes et la mise en place de fondations pour un nouveau local,
- La protection de toutes les parties métal visibles, par du bois au 25m,
- La remise en état complète des cibleries 100m pour l'entrainement gendarmes (rehausse de la butte latérale, rehausse et doublage des bastaings au-dessus des cibles aplanissement du terrain etc,...)

Merci à Christophe Patarin pour le prêt de ses matériels lourds.

Pour éviter toutes spéculations, le montant des travaux du 100m est de 1039€ de bois et non 2000€. Il n'y aura pas d'autres modifications sur les pare-balles du 100m. La demande de la Gendarmerie pour tirer à poste au 100m a été refusée. Le paiement de la convention étant trimestriel, les 2 derniers trimestres seront basculés sur l'exploitation de 2022/2023

- La peinture du sol a été refaite par l'entreprise pour malfaçons,
- Le local atelier est réaménagé,
- L'informatique est remise à niveau (armoire et matériel).

J'ai certainement oublié bien des petits travaux.

Grand merci à tous ceux qui ont pu participer, y compris les 12 Gendarmes venus nous aider.

Les prévisions :

- Finir le nouveau local 50m montage, toiture et bardage,
- Aménagement le Pas de tir armes anciennes au 50m,
- Trouver ou fabriquer et poser un portail digne de ce nom au 100m,
- Remplacer la porte d'accès 100m,
- Remplacer les séparations mobiles au 25m,
- Remonter 2 abris caddies supplémentaires devant la porte 25m et pas de tir armes anciennes 50m,
- Reprendre le projet des badges d'ouverture conditionné par les licences dématérialisées,
- Reprendre l'étude pour les récupérateurs de balles dont le budget est élevé.
- Etc,...

De quoi avoir encore besoin de vos disponibilités et compétences pour réaliser ces travaux.

Nous renouvellerons notre demande auprès de la Mairie pour la prise en charge de la tonte et de l'entretien extérieur.

En ce qui concerne la demande faite auprès de la CDA pour la rénovation de la toiture du bâtiment principal, les devis ont été réalisés, sans suite pour le moment.

Information

Les carnets de tir ne sont plus exigibles pour les renouvellements. Afin de faciliter la certification de la pratique du tir qui ne peut se résumer à une seule fréquentation par an, nous demandons à ce que vous continuiez à entretenir le carnet de tir jusqu'à épuisement des supports.

Je rappelle que le carnet de tir reste obligatoire pour les premières demandes.

Les tickets SUPER U sont à rapporter le plus tôt possible.

Formation

Trois remises à niveaux « initiateurs », une remise à niveau « animateur » et quatre formations au certificat de compétence « CAC » sont effectives.

Sont prévues, 3 remises à niveaux initiateur et 3 formations au certificat de compétence. La volonté étant que toutes les personnes assurant des permanences soit formées.

RAPPEL : Nous sommes toujours à la recherche de candidats pour l'arbitrage, et animateur. Merci de vous faire connaître pour ces différentes formations.

Trésorerie

Messieurs Bouton et Tricoire ont effectué la vérification des comptes le 12 septembre. Monsieur Tricoire procède à la lecture de ce rapport et insiste sur le travail précis et minutieux de Christophe Jacques, notre trésorier.

Au vu des sondages effectués les vérificateurs certifient ne pas avoir relevé d'irrégularité mettant en cause la sincérité des comptes de l'Association. M. Tricoire insiste sur la mise en avant des bénévoles au vu du chiffrage réalisé qui représente pratiquement autant que notre budget annuel.

Le Trésorier apporte un éclairage détaillé sur les recettes et les dépenses réalisées sur la saison, lesquelles portent essentiellement sur les travaux d'entretien, de réparation et de rénovation des installations ainsi que l'entretien des armes.

Le Président précise que la balance négative de cette année est bien que moins importante que prévue. Cependant, nous en sommes à 2 années consécutives de déficit (« Si la ristourne de 10€ n'avait pas été faîte nous serions à l'équilibre »).

Il est procédé au vote du rapport du rapport financier :

- À la question qui est contre ? : 0
- Qui s'abstient?: 0

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Enfin, il présente le budget prévisionnel. Les éléments détaillés sont joints en annexes 1 et 2.

Il est procédé au vote:

- À la question qui est contre ? : 0
- Qui s'abstient?: 0

Désignation des suppléants pour l'Assemblée Générale de la Ligue et du Département

En cas d'absence, le Président doit pouvoir se faire représenter aux différentes réunions. Le Président demande d'approuver les candidatures de Monsieur Franck Bocher et de M. Patrice Gallerne.

Il est procédé au vote:

- À la question qui est contre ? : 0
- Oui s'abstient?: 0

Les candidatures sont adoptées.

Questions diverses

Information rappel de la bourse Militaria de Pons le 27 novembre. Nous devrons assurer les remplacements des permanents ce jour-là.

Un tireur demande s'il est possible de mettre des cibles à 15M dans le stand 25 ? La question sera étudiée en Comité Directeur.

Monsieur BAUDRIT prend la parole :

- Remercie d'accueillir le cd17 et rappelle que la SSTir est un gros club au sein du département. Il représente 10% des tireurs.
- Se montre ébahi du chiffrage des actions bénévoles et du travail accompli par ces personnes qu'il remercie de nouveau.
- Aborde à nouveau les licences dématérialisées et rappelle que le cd 17 est en mesure de pouvoir proposer des conventions pour du matériel. Il conviendra d'en faire la demande.

Le président remercie l'ensemble des personnes présentes et déclare l'assemblée clause à 16h40

Le Président J-P. BERNARD

Annexe 1 Compte rendu AG 2022 du 17 septembre 2022

Société Saintaise de tir Comptes financiers saison 2021 / 2022

DATE	(Tous)
DESIGNATION	
MODE PAIEMENT	(Tous)

	Valeurs		
Étiquettes de lignes	DEPENSES	RECETTES	
4681: Frais des bénévoles / 75412: Abandon	5 638,24	5 638,24	
6011 : Achat / 7071 : Vente Armurerie	1 211,41	2 698,50	
6017 : achat fournitures	358,64		
6040 / 7060 : LICENCES	22 170,00	33 010,00	
6051 : achat armes	1 521,70	1,20	
6061 : EAU / EDF	2 517,25		
6063 : Fourn. d'entretien / Petit équip.	1 986,31		
6064 : Fournitures administratives	481,12		
6068 : entretien armes	819,82		
6151 : Travaux / Entretien mobilier	832,60		
6152 : Travaux / Entretien immobilier	6 623,20		
6161 : Assurances	737,79		
6228 : Cotisations diverses	328,00		
62381 / 7061 : Tickets U	191,00	231,00	
62382 : Engagements, frais de compétition	1 818,75	32,00	
6256 : Missions	803,72		
6257 : Receptions	528,87		
6260 : Frais postaux	66,80		
6261 : TEL, INTERNET	708,00		
627 / 768 : services bancaires	28,73	15,30	
6282 : Frais de formation des bénévoles	188,50		
70621 : Cotisation 2° club		170,00	
70622 : Recettes prestations		749,50	
7063 : Recettes conventions		3 375,00	
7072 : Vente divers		742,50	
7718 : Dons / Aide		1 007,00	
8640 : Personnel bénévole / 8700 : Bénévolat	35 280,09	35 280,09	
(vide)			
Total général	84 840,54	82 950,33	

BALANCE			
-1 890,21 €			
Vérification:			
COPPECT			

érification des comptes le 12/09/2022 Didier TRICOIRE

Validation des comptes lors de l'AG du 17/09/2022

Le président

La secrétaire

Gérard BOUTON

Annexe 2 Compte rendu AG 2022 du 17 septembre 2022

previsionnel 2022/2023

Étiquettes de lignes	DEPENSES			RECETTES		
	prévu	réalisé	dif	prévu	réalisé	dif
4681: Frais de benevoles / 75412: Abandon des	5 600 €			5 600 €		
6011 : Achat / 7071 : Vente Armurerie	1 300 €			3 000 €		
6017 : achat fournitures	400 €					
6040 / 7060 : LICENCES	23 000 €			35 000 €		
6051 : achat armes	2 000 €					
6061 : EAU / EDF	2 600 €					enstaller i skresk
6063 : Fourn. d'entretien / Petit équip.	600€					
6064 : Fournitures administratives	500 €					
6068 : entretien armes	1 500 €					
6151 : Travaux / Entretien mobilier	800€					
6152 : Travaux / Entretien immobilier	9 000 €					
6161 : ASSURANCES	1 600 €					
618 : Divers	50 €					
6228 : Cotisations diverses	340 €					
6235 : Prime performance	305 €					
6238 / 7061 : Tickets U	200 €	2.2.2145000000000		200€		
6238 : Engagements, frais de compétition	2 000 €	216111111111111111111111111111111111111				
6256 : Missions	800 €					
6257 : Réceptions	500 €		7			
6260 : Frais postaux	70 €					
6261 : TEL, INTERNET	710 €		Matrice Zee Feller			
627 / 768 : services bancaires	30 €			15 €		
6282 : Frais de formation des bénévoles	300 €					
70621 : Cotisation 2° club				170 €		
70622 : Recettes prestations				2 000 €		
7063 : Recettes conventions				3 500 €		
7072 : Vente divers				800 €		
7400 : Subventions				2 920 €		
7718 : Dons / Aide		srar-ca		1 000 €		
8640 : Personnel bénévole / 8700 : Bénévolat	35 000 €			35 000 €		
19						
Total général	83 605 €			83 605 €		